

notamment sur l'aménagement des pêches, des forêts et de la faune, la collecte de données hydrométriques, l'aide dans le cas de dommages causés par les inondations et la lutte contre les inondations. De plus, on élabore de temps à autre des programmes provisoires menés conjointement. On peut citer à titre d'exemple l'étude effectuée aux termes d'une entente Canada — Ontario en vue d'examiner les dommages causés aux rives des Grands Lacs par le niveau élevé des eaux et de fournir des renseignements dont on pourra se servir pour formuler des recommandations au sujet de mesures à long terme de réparation et de protection.

1.5.3 Programmes internationaux

Le Canada participe à deux genres distincts de programmes multilatéraux, ceux qui ont trait surtout à l'environnement et ceux qui portent principalement sur la conservation et l'aménagement des ressources. La plupart de ces derniers concernent le milieu marin. Par exemple, le Canada est membre du Conseil international pour l'exploration de la mer. Cet organisme, composé de 17 membres, favorise et coordonne les études sur le milieu marin et plus particulièrement sur les ressources vivantes de la mer, surtout dans la région de la mer du Nord et de l'Atlantique Nord. Le Canada est également membre de 10 commissions internationales des pêches, établies aux termes de conventions formelles, qui sont chargées d'étudier certaines ressources marines vivant dans des zones désignées de manière à favoriser l'exploitation rationnelle et la conservation des ressources halieutiques d'intérêt commun.

Le Canada a également participé à la Décennie hydrologique internationale (1^{er} janvier 1965 - 31 décembre 1974), qui a été instituée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en vue de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes hydrologiques et permettre ainsi de prévoir les résultats de l'exploitation des ressources hydrauliques, améliorant par la même occasion le processus d'aménagement. Le travail est maintenant terminé et le comité de coordination a tenu sa dernière réunion. On a lancé un programme complémentaire, appelé Programme hydrologique international, destiné à promouvoir l'éducation dans le domaine de l'hydrologie.

Dans le cadre de la Décennie hydrologique internationale, le Canada et les États-Unis ont effectué une étude approfondie du lac Ontario sous le titre Année internationale d'étude des Grands Lacs. Le travail sur place s'est fait entre le 1^{er} avril 1972 et le 31 mars 1973. En 1974, les données ont été archivées et un rapport préliminaire a été préparé. Des rapports plus détaillés paraîtront au cours des deux prochaines années.

En ce qui a trait aux problèmes écologiques, toujours dans le milieu marin, le Canada a continué à jouer un rôle actif au sein de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO), institution spécialisée des Nations Unies. Il est notamment représenté au nouveau Comité pour la protection du milieu marin. En octobre 1973, l'IMCO a patronné une conférence internationale sur la pollution des mers qui a abouti à la formulation d'un projet d'accord international réglementant le déversement délibéré ou accidentel d'hydrocarbures et d'autres substances nuisibles par des navires et autres équipements fonctionnant en milieu marin. Cette convention est actuellement prête à recevoir les signatures. La Convention internationale sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières, formulée conformément à une recommandation de la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue à Stockholm, et finalisée et présentée pour les signatures le 29 décembre 1972, a été signée par le Canada et les démarches de ratification sont actuellement en cours.

Le Canada, qui possède un littoral et un plateau continental très étendus, a travaillé intensivement aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La session sur les questions de procédure s'est ouverte à New York en décembre 1973 et la session sur les questions de fond s'est tenue en juillet et août 1974 à Caracas, au Venezuela. A cette dernière conférence et à celle de Genève en mars 1975, on a traité entre autres des droits de souveraineté relativement aux ressources du plateau continental, des droits relatifs à l'aménagement et à la conservation des organismes vivant dans les eaux côtières, des droits des États côtiers de prendre des mesures destinées à protéger leur environnement marin, des droits de contrôler la recherche scientifique dans les zones de compétence maritime et des droits de tous les États de voir à ce que soient utilisées pour le profit de l'ensemble de l'humanité les richesses du fond marin situées au-delà des eaux territoriales.

Parmi les grands organismes multilatéraux s'intéressant à l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) comprend la gamme la plus